Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026018-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRALL Gérard, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : HENRIO Philippe, NIVAIGNE Christophe, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Philippe HENRIO a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Armelle BIHANNIC.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Christelle PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026018-DE

Rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement de Bodel Nevez

Monsieur le Maire explique que, suite à de multiples démarches de la commune auprès du lotisseur, des travaux ont été menés à Bodel Nevez pour finaliser l'aménagement de ce lotissement. L'aménageur sollicite, au vu des travaux effectués, l'intégration des voiries et espaces communs dans le domaine communal et le transfert de gestion de ces espaces, conformément à la convention de rétrocession qui avait été validée au moment du démarrage de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants, sous réserve du dépôt par l'aménageur d'un permis d'aménager modificatif pour prendre en compte les évolutions intervenues (modification du revêtement de certains cheminements piétons) et sous réserve de la finalisation des plantations sur les espaces verts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE l'intégration dans le domaine communal des espaces communs et de la voirie du lotissement « Bodel Nevez », sous condition que les réserves suivantes soient levées par l'aménageur :

- Dépôt d'un Permis d'Aménager modificatif pour prendre en compte les évolutions intervenues entre les plans d'origine et la réalisation effective (déplacement de l'aire de collecte des ordures ménagères, modification du revêtement de certains cheminements piétons) ;
- Finalisation des plantations sur les espaces verts ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires, dont les actes notariés, à cette intégration.

Votes :

- ***Pour : 23*** *(procurations : Philippe HENRIO, Christophe NIVAIGNE, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

